

Promotion habitation écoénergétique



Profitez de la promotion habitation écoénergétique de la Banque Nationale^{MD} et recevez une remise en argent pouvant aller jusqu'à 5 000 \$

En tant qu'acteur de changement, la Banque Nationale souhaite contribuer à la transition vers une économie durable et faible en carbone en accompagnant sa clientèle par des conseils et une offre adaptée.

Dans le cadre des subventions et des programmes gouvernementaux disponibles, la Banque Nationale propose une offre pancanadienne alignée avec les programmes des assureurs hypothécaires pour encourager **l'achat de nouvelles constructions répondant à des critères écoénergétiques rigoureux.**



Achat d'une propriété écoénergétique



Offre



Remise en argent

Remise assureur prêt (SCHL, SAGEN et Canada Guaranty)

L'assureur prêt rembourse 25% de la prime d'assurance hypothécaire pour l'achat d'une propriété répondant à des critères d'efficacité énergétique déterminés

[Programme écologique pour les prêteurs SCHL](#)

[Programme d'habitation écoénergétique Sagen](#)

[Programme Avantage Écoénergétique](#)

[Canada Guaranty](#)

Remise Banque Nationale

La Banque Nationale rembourse 25% supplémentaires de la prime d'assurance hypothécaire jusqu'à un maximum de 5 000 \$ lors du financement avec la Banque Nationale d'une propriété répondant aux critères d'efficacité énergétique déterminés du programme de l'assureur prêt.

Promotion valable jusqu'au 31 octobre 2025

bnc.ca



Pour vos questions, on est là.

Informez-vous auprès de l'un de nos directeurs développement hypothécaire.



La promotion est valable pour les prêts hypothécaires déboursés entre le 1^{er} février et le 31 octobre 2025. Les prêts hypothécaires sont octroyés sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale.

Pour bénéficier de la promotion, vous devez :

- Avoir un prêt hypothécaire assuré admissible de la Banque Nationale déboursé pendant la durée de la promotion avec une mise de fond inférieure à 20% (hypothèque à haut ratio).
- Être soumis et approuvé à un assureur prêt admissible (SCHL-SAGEN-Canada Guaranty).
- Justifier que la propriété répond aux critères d'efficacité énergétique déterminés par les assureurs admissibles et présenter la preuve d'encaissement des 25% remboursés par l'assureur prêt.
- Détenir un compte bancaire de la Banque Nationale pour recevoir la remise en argent supplémentaire.

Si toutes les conditions sont remplies, la remise en argent de 25% de la prime d'assurance prêt supplémentaire s'effectuera dans les 10 jours suivant la réception de la preuve d'encaissement des 25% remboursés par l'assureur prêt. Vous devez maintenir votre prêt pendant toute la durée du terme, à défaut de quoi vous devrez rembourser une portion du montant de la remise en argent que vous avez reçue, proportionnellement à la durée du terme alors non écoulee.

Les hypothèques conventionnelles ou marge Tout-En-Un^{MD} ne sont pas admissibles à la promotion.

Le client ne peut bénéficier que d'une seule remise par prêt hypothécaire. La remise n'est pas rétroactive.

Cette promotion habitation écoénergétique peut être combinée à toute autre promotion octroyant une remise en argent avec taux promotionnels dans le cadre d'un nouveau prêt hypothécaire de la Banque Nationale. Dans ce cas, toute remise en argent liée à une autre promotion de la Banque Nationale sera déduite du montant de la promotion habitation écoénergétique lors du financement. Par exemple, un client admissible à cette promotion pour un montant de 3 500 \$ et ayant déjà reçu une autre remise en argent de 500 \$ dans le cadre de son financement hypothécaire ne sera admissible qu'à une remise maximale de 3 000 \$ liée à la promotion habitation écoénergétique.

Cette promotion peut être modifiée ou retirée sans préavis.

MD LE CONNECTÉ, LE TOTAL, TOUT-EN-UN, BANQUE NATIONALE et le logo BANQUE NATIONALE sont des marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada.

© Banque Nationale du Canada, 2024. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.